Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_141-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 4 Novembre2026

Date de convocation :
29 Octobre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 21
Procurations : 8
Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno FONTAINE

Le quatre novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Messieurs, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Muriel ROLLAND, Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Monsieur Philippe ROULLE à Madame Véronique SALZE-LOZAC'H, Arnaud SALMON à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Marianne DAIGNAN à Monsieur Philippe FOURNEYRON, Monsieur Olivier PERSON à Monsieur Hugues BRAULT,
Monsieur Kévin STEINBACHER à Monsieur Frédéric SOHIER après 20h00, Madame Noémie BROSSAULT à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Jacques ERTLE à Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Michel MOREL à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL, Madame Hélène REUX à Madame Christine COLAS,

ABSENTS EXCUSES :
Madame Françoise RIOU, Monsieur David MACE

Délibération n° 2026-141

PETITE ENFANCE- Convention Territoriale Globale avec la CAF

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 relatifs aux compétences pouvant être déléguées au Bureau ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_141-DE

VU le projet de renouvellement de la Convention Territoriale Globale partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ille et Vilaine pour la période 2027-2031 ;

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Bureau

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 15 Octobre 2026,

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale constitue un cadre contractuel politique et stratégique destiné à optimiser les conditions de vie des familles, à développer les services aux allocataires et à structurer le partenariat avec la CAF sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la précédente convention est arrivée à échéance et qu'il convient de formaliser les orientations stratégiques retenues pour la période 2027-2031 autour des axes Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité et Accès aux droits ;

CONSIDÉRANT que la signature de cette convention conditionne l'attribution et le versement des financements (prestations de service et Bonus Territoire) par la CAF pour les structures et services de la collectivité ;

Après en avoir délibéré le, Conseil communautaire, à l'unanimité :

> APPROUVE l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre de la Convention territoriale globale sur le territoire de la Côte d'Emeraude et les modalités de pilotage et d'animation définies pour la période 2027-2031.

> APPROUVE la nomination de M Bruno FONTAINE en tant qu'élu référent CTG pour la Communauté de communes.

> AUTORISE le Président de la communauté de communes Côte d'Émeraude à signer la Convention, Territoriale Globale, ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 4 novembre 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE